

Compte rendu

Conseil Municipal du 18 février 2021

- 1) Taxes ordures ménagères pour les locations
- 2) Centre de Gestion : document unique
- 3) Taxe de séjour
- 4) Location appartement presbytère

* * * *

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le public ne peut pas être accueilli, il est proposé de tenir la séance à huis clos. A l'unanimité.

Taxes ordures ménagères pour les locations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tout locataire a l'obligation de régulariser la taxe d'ordures ménagères à la fin de chaque année. Par conséquent, tous nos locataires des appartements et des garages communaux doivent se mettre en conformité pour cette taxe qui ne leur a pas été réclamée jusqu'à ce jour. Le point de départ débutera en 2022. Un avenant sera établi pour chacun des locataires, à l'unanimité.

Centre de Gestion : document unique

Monsieur le Maire informe qu'il est obligatoire de créer un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Un document unique sera établi afin de formaliser l'évaluation de tous ces risques professionnels. A l'unanimité, le Conseil décide de réaliser ce document unique et de demander au Centre de Gestion de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de ce document.

Taxe de séjour

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier de la taxe de séjour sera remis à l'ordre du jour lors du prochain Conseil Municipal car certains éléments essentiels sont manquants afin de délibérer conformément.

Location appartement presbytère

Monsieur le Maire expose qu'une candidature a été reçue pour la location de l'appartement situé à l'ancien presbytère. A l'unanimité, cette candidature, après consultation des pièces, a été retenue. Le loyer mensuel est de 350 € et la commune va contracter une assurance loyers impayés auprès des assurances AXA.

Fait à **MONTFERRER** le 19 février 2021

Le Maire



Jean-Marie GOURGUES

